



Auch, le 19 janvier 2009

Monsieur le Préfet, président du CTP conjoint des administrations constituant la DDCSPP du Gers,
Madame la directrice de la DDCSPP,

Vous convoquez un nouveau CTP conjoint en vue de l'organisation de la DDCSPP du Gers, sans aucune prise en compte de nos demandes et remarques antérieures.

Le dialogue social n'a toujours pas été à ce jour instauré, les problèmes de fond toujours pas abordés et votre démarche est toujours unilatérale et précipitée.

En témoigne votre courrier du 21 décembre 2009 aux représentants syndicaux où vous indiquez que, lors du CTP conjoint du 15 décembre 2009, « aucune mesure n'a été prise pour empêcher l'accès à la salle de réunion aux représentants syndicaux », mais que vous avez « maintenu à l'extérieur certaines organisations syndicales ayant préféré boycotter la réunion ».

Nous vous rappelons que seules les organisations syndicales ont vocation à représenter le personnel, nous nous inquiétons de votre vision du rôle des organisations syndicales et de vos velléités à faire le tri entre les bons représentants, dont la présence est acceptée, et les mauvais représentants, qui doivent être maintenus à l'extérieur...

Nous vous précisons que les personnes auxquelles vous avez interdit l'accès à la salle de réunion le 15 décembre 2009 étaient toutes des représentants syndicaux des personnels, membres du CTP.

Le mépris à l'égard des droits et garanties des personnels accompagne depuis le début, toute la démarche de réorganisation territoriale de l'État dans ce département.

... / ...

La procédure employée ne respecte pas les règles de fond et de forme. Ainsi, l'affectation des agents dans la nouvelle direction par le préfet viole les statuts des corps d'appartenance des dits agents, les bases légales de l'arrêté n°2009-362-5 du 28 décembre 2009 fixant la liste des agents composant la DDCSPP du Gers appellent assurément un examen attentif par les juridictions compétentes.

En conséquence, nous maintenons notre refus de siéger dans ces conditions.

Nous vous demandons d'annexer au procès-verbal du CTP de ce jour cette déclaration faite avant l'ouverture de la réunion.

L'Intersyndicale des agents des administrations
composant la DDCSPP du Gers.

CTP DDJS : UNSA, FSU

CTP DDASS : SUD SOLIDAIRES, CGT

CTP DDCCRF : FO, CFDT, SUD SOLIDAIRES, CGT

Les CTP DDT : FO, CGT, FSU, UNSA